



MINISTRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N° 11 17 3 6

25 OCT. 2021  
/ MLA/DPAM du

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Papeete (Tahiti) le 30 septembre 2021.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2158830AM

Ampliatiions :

PR-REG 2  
MLA 1  
DPAM 1  
CEFOGEM 1

Lexpol :

VP-SGG  
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 10652/MLA/DPAM du 28 septembre 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(s) à se présenter aux épreuves d'évaluation orale conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Papeete (Tahiti) le 30 septembre 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 11136/MLA/DPAM du 11 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat pilote lagonaire (CPL) organisées à Moorea du 4 au 5 octobre 2021 inclus, et du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) à Papeete (Tahiti) le jeudi 30 septembre 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 07-2021/CPLPCM du 19 octobre 2021 de la commission d'examen réunie le mardi 19 octobre 2021 à Papeete (TAHITI) ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) session d'examen n° **07-2021/CPLPCM** tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) le 30 septembre 2021



**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par la réglementation en vigueur, aux candidats suivants :

Candidats (es) inscrits (es) : 11  
Candidats (es) présents (es) : 10  
Candidat absent : 1  
Candidats (es) admis (es) : 10  
Candidat ajourné : 0

BALAGUER Cédric  
CIZO Hei Arii  
EL KOFTANGUI Hani  
FAAFATUA Jimmy, Rick  
LAURENS Tamatoa  
LO épouse FAAFATUA Vanessa  
PIGE Laurent  
TAEREA Glenn  
TAURUA Michel  
TERII Moearii

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**25 OCT. 2020**

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes  
polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

Pour Amplification,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**B. TEMARIU**

